



OFSEP
Observatoire Français
de la Sclérose en Plaques

Date de mise en application : 26/02/2018

Version : 1.0

Référence : POS-COH-02k

Annexe de POS

Instruction de codage des prélèvements et d'étiquetage des échantillons

I. Généralités

Le CCN prévoit la standardisation des codes des prélèvements et des échantillons OFSEP ainsi que l'étiquetage des cryotubes dans l'objectif de standardiser les pratiques et d'améliorer la traçabilité.

La codification OFSEP doit être utilisée dans les échanges de données et d'échantillons biologiques avec le CCN et ses partenaires (centres participants, CRB de Nîmes, CRB de Montpellier, laboratoire d'extraction d'ADN).

II. Consignes de codification

1. Codification des prélèvements

Le code prélèvement est constitué de la façon suivante :

IDENTIFIANT EDMUS.**LETTRE**.**SUFFIXE**

1.1 L'identifiant EDMUS

L'identifiant EDMUS du patient est obligatoirement renseigné sur la fiche de prélèvement par l'équipe du service clinique en charge des prélèvements biologiques.

Cet identifiant se compose d'un code base (4 caractères) et d'un numéro d'ordre (2 à 4 chiffres), séparés par un tiret. Cet identifiant doit être utilisé par le CRB pour la création du code prélèvement.

Par exemple pour Lyon : LYS1-7549

1.2 La lettre

La lettre permet de caractériser l'ordre des kits OFSEP réalisés pour un patient :

A = 1^{er} KIT

B = 2^{ème} KIT

C = 3^{ème} KIT etc.

Ainsi, si le patient n'a jamais été prélevé pour l'OFSEP, la lettre sera « A ».

Si le patient a déjà été prélevé une fois avec un kit OFSEP, alors la lettre sera « B ».

Ceci permettra, s'il y a plusieurs kits réalisés pour un même patient, de distinguer les prélèvements dans la base de données.

REMARQUES IMPORTANTES :

- **avant toute codification des prélèvements, il convient donc de vérifier si pour ce patient, un kit a déjà été prélevé.**
- **cette règle s'applique quel que soit le kit OFSEP : KIT OFSEPBIO, MINI KIT, KIT-NF**
- **pour déterminer la lettre, il faut raisonner en terme de kit et non en terme de prélèvements (tous les prélèvements d'un kit disposent de la même lettre).**

Par exemple, si les prélèvements de LCR et de sang d'un même kit sont réceptionnés à des intervalles différents, les codes prélèvements disposeront de la même lettre.

1.3 Le suffixe

Le suffixe du code prélèvement est composé d'une à quatre lettres permettant d'identifier le type d'échantillon

Le tableau ci-dessous donne la correspondance entre les types d'échantillons et les suffixes des codes prélèvements :

Kit	Type d'échantillon	Suffixe du code prélèvement	Exemple de code prélèvement (1 ^{er} kit)
OFSEP-BIO MINI KIT KIT NF	Sang : sérum	.S	XXX.A.S
OFSEP-BIO MINI KIT	Sang : plasma EDTA	.PE	XXX.A.PE
	Sang : sang total	.ST	XXX.A.ST
OFSEP-BIO	Sang: PBMC	.LY	XXX.A.LY
	Urine	.U	XXX.A.U
	LCR	.LCR	XXX.A.LCR
	Cellules du LCR	.LCRC	XXX.A.LCRC
	Selles	.SE	XXX.A.SE

Par exemple, pour un patient lyonnais dont l'identifiant EDMUS est LYS1-7549, pour un premier prélèvement, les codes prélèvements seront composés de la manière suivante :

LYS1-7549.A.PE = kit n°1, échantillon de plasma EDTA.

2. Codification des échantillons

Les codes échantillons sont constitués par l'incrémentation des codes prélèvements (ci-dessus),

Ex : Pour un patient lyonnais dont l'identifiant EDMUS est LYS1-7549, les échantillons seront codifiés de la façon suivante :

Echantillons	Codification des échantillons
Echantillon de sérum 1	LYS1-7549.A.S.1
Echantillon de sérum 2	LYS1-7549.A.S.2
Echantillon de sérum 3	LYS1-7549.A.S.3
Echantillon de plasma EDTA 1	LYS1-7549.A.PE.1
Echantillon de plasma EDTA 2	LYS1-7549.A.PE.2

Echantillon de plasma EDTA 3	LYS1-7549.A.PE.3
------------------------------	-------------------------

Dans cet exemple, il s'agit du premier kit reçu par le CRB, comme l'identifie la lettre "A".

REMARQUE : lors des envois d'échantillons, un fichier Excel contenant ces codes sera exigé.

III. Etiquetage des échantillons

Chaque tube échantillon doit :

- être étiqueté avec une étiquette résistante à la cryopréservation et conserver sa lisibilité pour une durée minimale de 10 ans,
- faire mention des informations suivantes :
 - ✓ code prélèvement, (par exemple **LYS1-325.A.S**)
 - ✓ numéro de l'échantillon
 - ✓ volume de l'échantillon,
 - ✓ date de congélation
 - ✓ site de conservation (nom du CRB ou du CHU),



Si le code prélèvement est trop long, merci de renseigner sur l'étiquette les informations suivantes :

- ID EDMUS,
- lettre,
- type d'échantillon,
- date de congélation,
- site de conservation (nom du CRB ou du CHU).

REMARQUE : en cas d'erreur de codification identifiée par le CCN, les cryotubes devront être ré-étiquetés.

IV. Historique des versions

Version	Principales modifications	Date de mise en application
1.0	Création	26/02/2018